

N^o 3.

RAPPORT DE L'AUMONIER PROTESTANT.

PÉNITENCIER DE KINGSTON, 30 juin 1891.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'exercice expiré. Les devoirs de ma charge ont été régulièrement accomplis.

On a su profiter des avantages qu'offre la bibliothèque, le nombre total des livres qui sont sortis excédant 10,000. De ce nombre, environ 35 pour 100 étaient des livres sérieux et le reste des romans.

Je suis fréquemment mis au courant de tristes cas où les femmes et les enfants de détenus souffrent sévèrement de la misère provenant de l'incarcération de leur gagne-pain. Assez souvent, la femme, après une lutte plus ou moins longue pour gagner son pain, succombe aux tentations qui assaillent surtout une femme dans sa position, et cherche une vie plus facile en formant une liaison.

Je sais qu'à certains égards il est désirable que les péchés du père retombent sur les enfants ; mais il me semble qu'ils en subiront suffisamment la peine par la loi d'hérédité, etc., et en dépit de tout ce que nous pourrions faire à l'encontre ; en conséquence, je crois que la société devrait faire son possible pour soulager cette misère.

Le remède que je propose est celui-ci : tout détenu devrait recevoir le prix que vaut réellement son travail ; et les dépenses de l'institution devraient être portées contre ce prix à un juste taux *per capita*. Cela aurait pour effet d'intéresser personnellement chaque homme à empêcher le gaspillage soit des aliments ou du matériel ; chaque femme, enfant, mère ou autre personne dépendant d'un détenu aurait droit au surplus du gain de ce détenu qui resterait après telle déduction des dépenses, l'étendue du droit devant être déterminée par les circonstances en chaque cas ; et tout autre surplus devrait être également divisé entre le gouvernement et le détenu lui-même.

J'espérerais plusieurs résultats désirables d'un tel arrangement :

En premier lieu, un grand soulagement pour les femmes et les enfants innocents, qui autrement seraient beaucoup exposés à souffrir ;

En second lieu, le bon effet sur le détenu de lui conserver la responsabilité de pourvoir aux besoins de sa famille, et de l'exciter ainsi non seulement à être industrieux, mais encore à apprendre les métiers les plus profitables. Pour stimuler par un motif intéressé l'ambition de tous les détenus, il serait nécessaire de donner à chaque homme une part de son gain ; mais je suis convaincu que la somme de 5 ou 10 centins par jour serait un puissant aiguillon pour la plupart d'entre eux.

En troisième lieu, je crois que ce système tendrait beaucoup à rendre la prison son propre soutien en réprimant le gaspillage et en triplant l'industrie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

C. E. CARTWRIGHT,

Aumônier protestant.

A. M. J. G. MOYLAN,
Inspecteur des pénitenciers.

N^o 4.

RAPPORT DE L'AUMONIER CATHOLIQUE.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport pour l'exercice expiré le 30 juin 1891. Je suis heureux de dire que tout va bien dans mon département relativement au culte religieux dans la chapelle catholique du pénitencier. Je trouve les détenus respectueux et révérencieux durant la célébration de la messe, et attentifs aux instructions qui leur sont adressées.

Le nouvel arrangement qui a été approuvé par vous, par lequel une bibliothèque, commune aux catholiques et aux protestants, ne doit renfermer que des ouvrages littéraires et scientifiques, choisis par le préfet et les aumôniers protestant et catholique, tandis que les livres purement religieux doivent être gardés dans les chapelles